

Année 2020 - 2021  
Vendredi 11 Décembre 2020

iD-Flash  
n°17

Syndicat Indépendant des Personnels  
de Direction de l'Éducation Nationale

## Augmentation du taux de passage en Hors Classe : une victoire syndicale ?

Le taux de promotion des Perdir à la Hors Classe va augmenter en 2021, puis en 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575858>). Voilà une bonne nouvelle dans cette période actuelle bien morose. Mais on connaît tous l'histoire de l'arbre et de la forêt.

Une analyse de cette augmentation est tout de même à mener. Le taux de promotion s'applique non sur toute la profession, mais sur l'ensemble des collègues promouvables (5655 en 2019). C'est sur cette base qu'on peut se projeter :

Date	Taux de promotion	Nombre de promus
1 <sup>er</sup> janvier 2020	8.42%	475
1 <sup>er</sup> janvier 2021	9.5%%	537 (+62)
1 <sup>er</sup> janvier 2022	11%	622 (+85)

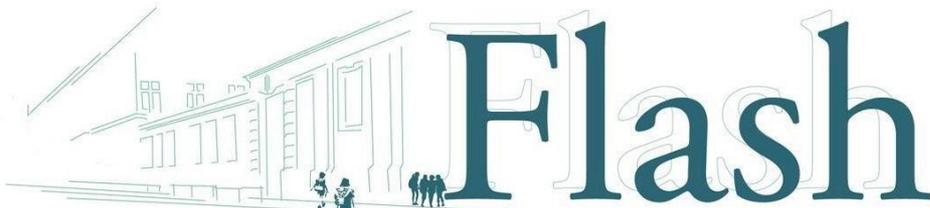
Toute augmentation est positive.

Mais peut-on se satisfaire de cette victoire syndicale ? 5655 promouvables, 622 promus en 2022. Une simple division montre qu'en moyenne, à partir du moment où un perdir est promuable, il doit patienter 9 ans avant d'obtenir le précieux sésame !

En 2017, lors du vote en CTM sur le PPCR des personnels de direction (suppression de la 2ème classe) **Indépendance et Direction s'était abstenu** car lors de l'explication de ce vote nous avons pointé du doigt ce qui se réalise depuis : un goulet d'étranglement au 10ème échelon de la CN avant d'être promu en HC . (Cf [ID-Flash n°13 2017-2018](#))

Notre combat a continué : **Indépendance et Direction** a inlassablement alerté, demandé lors des CAPN et des CAPA, avant qu'elles ne soient réduites au silence, en Groupes de Travail ministériels, à chaque réunion avec le Ministre etc ... une ré-évaluation significative du taux de promotion. La profession a été régulièrement informée des diverses interventions réalisées auprès du ministère. Ainsi, le 11 septembre 2019, nous écrivions un [iD-flash](#), suivi [d'une lettre au ministre](#), dénonçant la différence de traitement imposée par le ministère à ses cadres, les IA-IPR ayant un taux de 31% et les personnels de direction de 8.25% ! Nous rappelions cette iniquité lors de l'ouverture de [l'agenda social](#). Nous avons réaffirmé notre demande auprès du ministre en personne lors de l'audience qu'il nous a accordée le 21 juillet 2020. Il nous a alors indiqué qu'il "plaidait pour une augmentation dans un cadre ministériel".

En 2019, lors de notre congrès de la Rochelle, nous avons reçu le mandat suivant : chaque PERDIR, qu'il soit chef ou adjoint, doit partir en retraite en ayant obtenu une promotion à la HC, à l'instar des enseignants.



L'information directe aux adhérents

Oui, nous ne pouvons qu'être satisfaits qu'une augmentation du taux de promotion soit actée.

**Indépendance et Direction** est bien le syndicat de PERDIR qui a permis cela.

Non, **nous ne pouvons pas nous contenter de ce chiffre insuffisant** qui ne prend pas suffisamment en compte notre investissement total pour l'institution et surtout qui ne permet pas à chaque perdur de partir en retraite dignement.

**Indépendance et Direction**, constant dans ses demandes, ne peut se satisfaire pleinement de cette victoire syndicale et continuera à défendre l'ensemble de la profession, chef et adjoint.

Le Secrétariat Général **DF**